



Compte rendu d'action

Effacement de deux retenues collinaires et d'un seuil sur le Bozançon

Suite à un diagnostic écologique mené par la FDAAPPMA69 en 2008 sur le bassin versant du Bozançon, il est ressorti que le frein majeur au développement des populations de truites fario et d'écrevisse à pieds blancs du ruisseau provenait de l'existence et du fonctionnement actuel de trois retenues collinaires sur l'amont du bassin (PARROT, 2008).

L'une des retenues a été détruite par une crue exceptionnelle en décembre 2008. Après discussion avec les gestionnaires, les acteurs du territoire et la commune propriétaire des ouvrages restants, la solution d'effacement des retenues proposée par la FDAAPPMA69 a été retenue et validée en 2011. Un seuil se trouvant entre les deux plans d'eau a également été ajouté au projet.

Objectifs :

- Effacer deux retenues collinaires faisant obstacle à la colonisation par l'écrevisse à pieds blancs de la partie amont d'un ruisseau classé réservoir biologique au sein du bassin versant du Gier.
- Effacer un seuil infranchissable pour la faune astacicole au sein de ce même contexte.

Les ouvrages démolis se situaient sur les communes de Saint Martin la Plaine (42) en rive droite et de Saint Romain en Jarez (42) en rive gauche. Les 2 barrages, l'un en terre, l'autre en béton mesuraient respectivement 10 et 11.5m de hauteur. Les ouvrages n'étaient situés ni sur un secteur classé en liste 2, ni en liste 1. Le classement du Bozançon démarrait à l'aval immédiat du barrage aval.

Le projet a permis de démolir les deux barrages ainsi que le seuil intermédiaire, d'évacuer les matériaux et les équipements des barrages et de reconstituer un lit naturel.

En phase travaux, des mesures de protections (busage et filtres) ont été mis en place. Des ajustements ont été nécessaires suite à l'insuffisance des mesures de protections mises en place et de leur entretien.

Le détail des coûts, le plan de financement et le rapport photographique sont joints au présent document.

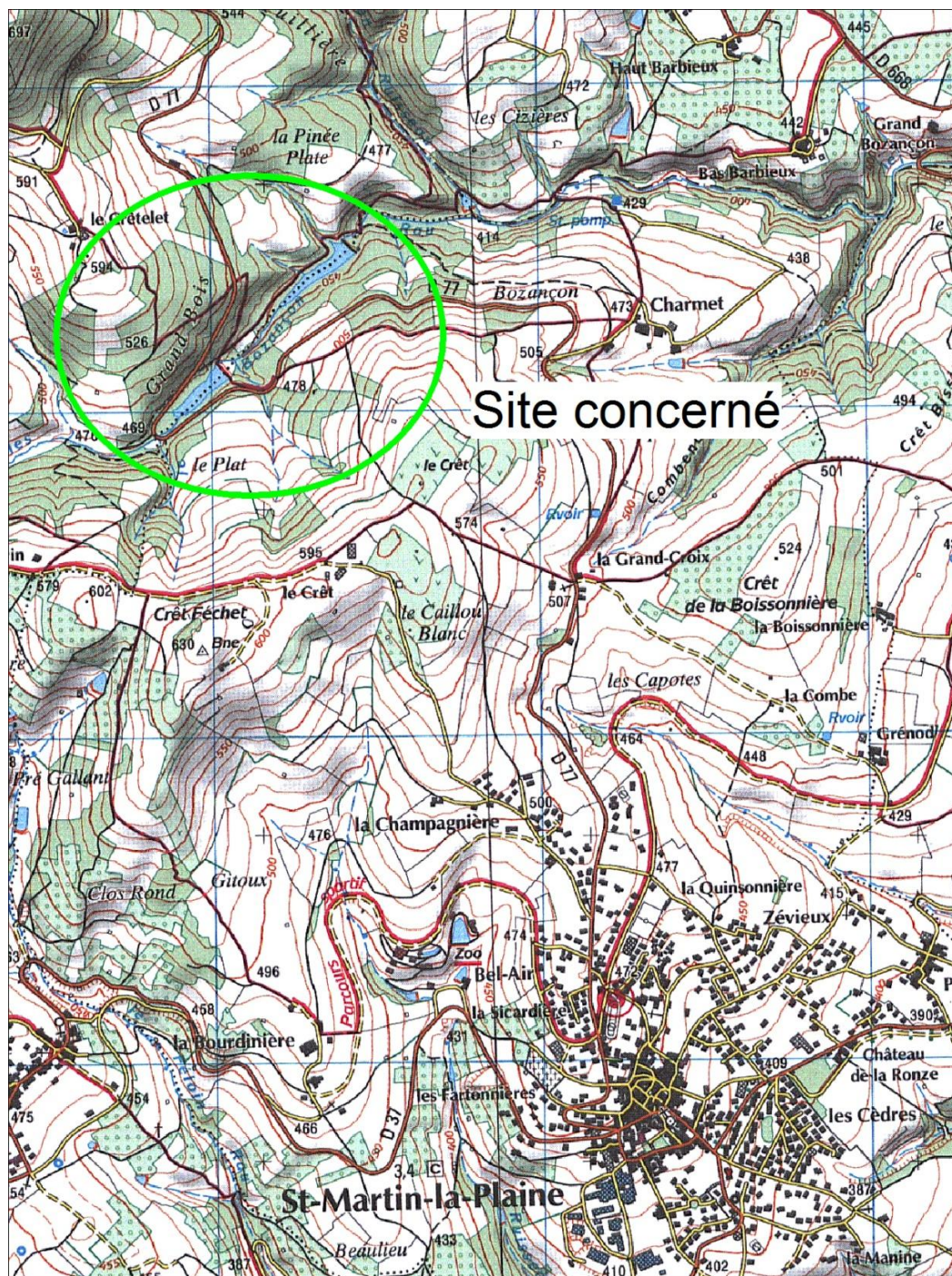


Figure 1: Localisation du site concerné par les travaux

Commune de SAINT MARTIN LA PLAINE

Démolition des barrages
2012-2013

Rapport photographique

Le barrage amont avant travaux

En cours de vidange

Construction: 1964

Matériau: terre



Le barrage aval avant travaux

En cours de vidange

construction: 1934
Matériau: béton



Le barrage aval avant les travaux

Le barrage vu de l'aval.



Le barrage aval avant travaux



En fin de vidange, la prise d'eau au pied du barrage apparaît.

Le barrage aval: les travaux débutent



20 novembre 2012

Le barrage est
complètement vide

Prise d'eau mobile

Barrage aval

Avant le
commencement des
travaux, pêche des
poissons.

Novembre 2012



Barrage aval

Les travaux commencent.

Décembre 2012



La filtration des effluents



Mise en place de
barrages de filtration
en paille

Barrage amont : Pendant les travaux

Février 2013



Barrage amont- pendant les travaux

Toujours visible: la
prise d'eau au fond
de la retenue



Le barrage amont

après démolition



Encore visible,
l'attachement du barrage

Lit du cours d'eau

Le barrage amont

Chambre des vannes avant
démolition

La vidange s'est faite par ce
conduit



En aval: la filtration du cours d'eau

Février 2013



Pendant les travaux: busage du cours d'eau



Après les travaux:

Le lit du cours d'eau reprend ses méandres.

Les flancs de l'ancien lit commencent à reverdir.

Mai 2013



La végétalisation des berges

Travaux effectués par
SAINT ETIENNE
METROPOLE

Mai 2013



Après les travaux

Juin 2013



Après les travaux

juin 2013



Démolition du seuil intermédiaire

Septembre 2014

Le curage du seuil intermédiaire
avant démolition



Démolition du seuil intermédiaire

Septembre 2014



Démolition du seuil intermédiaire

Septembre 2014

